

Séance plénière

Ouverture de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Ouverture de la session	1
Election du Président de la Conférence	1
Discours du Président.....	2
Election des Vice-présidents de la Conférence	3
Désignation des bureaux des groupes	4
Constitution et composition des commissions de la Conférence	4
Suspension de plusieurs dispositions du Règlement de la Conférence et autres formalités	5
Déclaration liminaire du Directeur général.....	6
Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration	9
Allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de la Conférence	12
Allocution de Son Excellence M. Alain Berset, Conseiller fédéral de la Confédération suisse.....	19
Allocution de Son Excellence M ^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de la 73 ^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.....	21

Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.

Lundi 10 juin 2019, 11 h 15

*Présidence de M^{me} Alfaro Espinosa,
Présidente du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail, et de M. Elmiger*

Ouverture de la session

M^{me} Alfaro Espinosa

Présidente du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
(original espagnol)

J'ai l'immense honneur, en tant que Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, de déclarer ouverte cette 108^e session de la Conférence internationale du Travail, au cours de laquelle nous célébrerons le centenaire de la création de notre Organisation. Je voudrais saisir cette occasion pour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à Genève et à notre Conférence.

Je suis persuadée que la session de cette année – au cours de laquelle un grand nombre de chefs d'Etat ou de gouvernement nous honoreront de leur présence – et les résultats de nos travaux au terme de ces deux semaines répondront aux attentes des millions de citoyens qui, de par le monde, espèrent que nous saurons nous montrer dignes de la confiance qu'ils ont placée en nous pour bâtir un avenir du travail meilleur pour tous.

Election du Président de la Conférence

M^{me} Alfaro Espinosa

Présidente du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
(original espagnol)

Sans plus attendre, je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour de ce matin, au titre duquel la Conférence doit élire son Président.

Je donne la parole à M. Sadiqov, représentant du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et actuel président du groupe gouvernemental, afin qu'il présente la candidature de son groupe.

M. Sadiqov

Gouvernement (Azerbaïdjan), s'exprimant
au nom du groupe gouvernemental
(original anglais)

Au nom du groupe gouvernemental dont je suis le président, j'ai l'honneur de proposer la candidature de Son Excellence M. Jean-Jacques Elmiger, Secrétaire d'Etat de la Confédération suisse, à la présidence de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La proposition est soutenue par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs.)

M^{me} Alfaro Espinosa

Présidente du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
(*original espagnol*)

La candidature qui a été proposée par M. Sadiqov au nom du groupe gouvernemental reçoit l'appui du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

J'aimerais savoir s'il y a d'autres propositions de candidatures?

En l'absence d'autres propositions, j'ai le plaisir de déclarer Son Excellence M. Jean-Jacques Elmiger, Secrétaire d'Etat de la Confédération suisse, élu à la présidence de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je le félicite très chaleureusement et l'invite à prendre place à la tribune.

(M. Elmiger, Secrétaire d'Etat de la Confédération suisse, est élu Président de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail et prend place au fauteuil présidentiel.)

Discours du Président

Le Président

Vous m'avez accordé votre confiance pour présider la 108^e session de la Conférence internationale du Travail, «notre» Conférence du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Je vous en remercie chaleureusement, car l'honneur qui m'est ainsi accordé rejaillit sur mon pays, la Suisse, membre fondateur et pays hôte de l'Organisation.

Chaque année, la Conférence internationale du Travail contribue au développement du multilatéralisme et au rayonnement de la Suisse et de la Genève internationale. Je forme le souhait que cette tradition se poursuive au-delà du centenaire de l'OIT. J'ai coutume de dire que l'OIT est la maison du partenariat social et du dialogue social, valeurs chères à la Suisse également. La Conférence, c'est le Parlement mondial du travail qui offre l'unique occasion aux Etats Membres et aux partenaires sociaux de débattre de manière tripartite et responsable des questions sociales et du travail décent dans le monde. Cette année, notre Conférence revêt un format spécial et une signification toute particulière. Nous célébrons le centenaire de l'OIT, et surtout cent ans de lutte pour la justice sociale au service de la paix dans le monde.

Nos prédécesseurs ont fait œuvre de pionnier en créant en 1919 une institution internationale tripartite. Ils ont aussi fait preuve d'un indéfectible courage politique en élaborant des normes internationales pour réaliser les principes et droits fondamentaux au travail, ce qui a influencé positivement et durablement la législation relative au bien-être social dans tous les pays du monde. En construisant la solidarité autour des normes du travail et de la coopération pour le développement, l'OIT contribue à mettre en place des conditions-cadres internationales pour établir des relations économiques et sociales équitables. Devenue la première institution du système des Nations Unies dès la fin de la seconde guerre mondiale, l'OIT a bien mérité que le prix Nobel de la paix vienne couronner son œuvre en 1969. Nous devons faire honneur aux fondateurs et à la mission de l'OIT pour tracer le chemin de l'OIT de demain pour l'avenir du travail.

C'est de nous ici, tous ensemble, que dépend notre capacité à créer, ou plutôt à recréer, la confiance autour d'un modèle économique, social et écologiquement responsable. Un modèle qui permette aux entreprises innovatrices et responsables de créer des emplois dans

des conditions de travail décent. Un modèle qui permette à tous les acteurs de l'économie de profiter équitablement des bénéfices de la croissance.

Notre programme sera bien chargé pendant cette session de la Conférence: il y aura la discussion du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail en plénière par tous les mandants tripartites, y compris par de nombreuses visites de haut niveau; il y aura aussi l'adoption d'un document final du centenaire de l'OIT, sous la forme d'une déclaration; ensuite, l'adoption de normes internationales du travail pour mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail; nous aurons l'adoption du programme et budget pour 2020-21; le contrôle des normes internationales du travail, qui constitue toujours la colonne vertébrale de notre institution; et, enfin, les débats et activités thématiques autour de l'avenir du travail.

L'esprit du centenaire de l'OIT doit imprégner nos travaux et notre volonté politique pour réussir cette Conférence, centrale non seulement pour l'OIT, mais aussi pour la communauté internationale, pour chaque gouvernement, pour chaque employeur, pour chaque travailleuse et chaque travailleur. Le tripartisme voulu par l'OIT et accepté par ses Etats Membres a survécu à de nombreuses crises et aux développements économiques ou politiques. Ce modèle a su s'adapter aux changements économiques et sociaux. Face aux défis d'un monde du travail en continuel changement, soyons déterminés et soyons disposés au consensus pour faire progresser les valeurs de l'OIT, en gardant à l'esprit ce qui est exprimé avec force dans la Déclaration de Philadelphie: «le travail n'est pas une marchandise».

Je mettrai donc tout en œuvre pour diriger nos travaux dans ce sens, et je ne ménagerai aucun effort pour que cette Conférence soit le succès de toutes et tous ici présents.

Election des Vice-présidents de la Conférence

Le Président

Notre première tâche consiste à élire les Vice-présidents de la Conférence. Je donne donc la parole à la Greffière de la Conférence, M^{me} Dimitrova, qui va donner lecture des propositions émanant des divers groupes.

M^{me} Dimitrova

La Greffière de la Conférence
(original anglais)

Les nominations pour les postes des trois Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes: groupe gouvernemental: M^{me} Izata (Angola); groupe des employeurs: M^{me} Mugo (Kenya); groupe des travailleurs: M. Dimitrov (Bulgarie).

Le Président

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées par la Conférence?

(Les propositions sont approuvées.)

Désignation des bureaux des groupes

Le Président

Nous allons maintenant passer à la désignation des bureaux des groupes, qui ont procédé à ces nominations de façon autonome. J'appelle votre attention sur les noms que vous voyez s'afficher à l'écran (reproduits ci-après).

Groupe gouvernemental

Président M. Sadiqov (Azerbaïdjan)

Vice-président M. Kadiri (Nigéria)

Groupe des employeurs

Président M. Mdwaba (Afrique du Sud)

Vice-présidents M. Echavarría Saldarriaga (Colombie)

M^{me} Hornung-Draus (Allemagne)

M. Matsui (Japon)

M. Megateli (Algérie)

M. Robinson (Etats-Unis)

Secrétaire M. Suárez Santos (Organisation internationale des employeurs)

Groupe des travailleurs

Présidente M^{me} Passchier (Pays-Bas)

Vice-présidents M^{me} Carvalho Francisco (Angola)

M^{me} Liew Kiah Eng (Singapour)

M. Martínez (Argentine)

M. Thibault (France)

Secrétaire M^{me} González (Confédération syndicale internationale)

Constitution et composition des commissions de la Conférence

Le Président

Nous arrivons à présent à la constitution et à la composition des commissions permanentes et des commissions techniques chargées d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Comme le savent les habitués de cette Conférence, quatre commissions permanentes sont constituées chaque année: la Commission de proposition, la Commission des finances des représentants gouvernementaux, la Commission de l'application des normes et la Commission de vérification des pouvoirs.

En ce qui concerne la Commission de proposition, celle-ci ne se réunira qu'en cas de besoin, conformément à la proposition formulée par le Conseil d'administration à sa 335^e réunion (mars 2019). La Conférence doit néanmoins désigner les membres de cette commission. La Commission des finances des représentants gouvernementaux se compose, comme son nom l'indique, de tous les délégués gouvernementaux participant à la Conférence. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire dans cette commission.

Pour l'examen des deux questions techniques à l'ordre du jour de la Conférence, il est proposé de constituer deux autres commissions: un Comité plénier chargé d'examiner le projet de Déclaration du centenaire de l'Organisation et une Commission normative sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

Les listes complètes de la composition des commissions figurent dans le *Compte rendu provisoire, n° 2*, publié sur le site Web de la Conférence.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées par la Conférence?

(Les propositions sont approuvées.)

Suspension de plusieurs dispositions du Règlement de la Conférence et autres formalités

Le Président

Nous passons à présent au point suivant de l'ordre du jour, à savoir les décisions qu'il est proposé de prendre à la séance d'ouverture en ce qui concerne la suspension de plusieurs dispositions du Règlement de la Conférence et diverses formalités.

En ce qui concerne les suspensions, celles-ci visent à permettre la mise en place des différents changements proposés par le Conseil d'administration en vue d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, en particulier les changements rendus nécessaires par la réduction de sa durée. Certaines de ces suspensions portent sur les travaux de la plénière, d'autres sur les travaux des commissions.

En ce qui concerne les autres formalités, le Conseil d'administration a recommandé que la Conférence approuve, à sa séance d'ouverture, toutes les formalités nécessaires pour commencer ses travaux, y compris certaines des formalités accomplies par le passé par la Commission de proposition, telles que l'établissement de la date de clôture pour l'inscription des orateurs en plénière; l'approbation du plan de travail provisoire de la Conférence; l'adoption de plusieurs suggestions visant à faciliter les travaux de la Conférence et de ses commissions; et l'envoi à des organisations internationales non gouvernementales d'invitations à participer aux travaux des commissions.

Ces propositions figurent dans le *Compte rendu provisoire, n° 1*, publié sur le site de la Conférence et également disponible au bureau de distribution.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence souhaite suspendre les différentes dispositions de son Règlement aux fins décrites dans le *Compte rendu provisoire, n° 1*?

S'il n'y a pas d'objections, puis-je également considérer que la Conférence approuve les formalités de procédure figurant dans la deuxième partie du *Compte rendu provisoire*, n° 1?

(Les propositions sont approuvées.)

Déclaration liminaire du Directeur général

Le Président

Ainsi s'achève l'examen des questions d'ordre administratif et procédural nécessaires à l'établissement des organes de la Conférence. Nous pouvons maintenant aborder les questions de fond.

J'ai l'honneur de donner la parole au Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence, M. Ryder, afin qu'il nous expose sa vision des travaux à accomplir à cette session de la Conférence.

M. Ryder

Le Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence
(original anglais)

«En dépit de toutes les misères d'un monde encore divisé et bouleversé, en dépit de la peine que les peuples éprouvent à se découvrir et à se connaître, nous avons foi que, par l'œuvre de l'Organisation internationale du Travail, la justice sociale s'établira dans le monde.» Tels sont les mots prononcés en 1926 par Albert Thomas, premier Directeur général du Bureau international du Travail.

Au moment de féliciter le Président pour son élection – une élection qui rend hommage au rôle de la Suisse en tant que pays hôte de l'OIT ainsi qu'à sa contribution personnelle à notre Organisation – et d'accueillir l'ensemble des participants à la présente session du centenaire de la Conférence, je pense que nous pourrions tous consacrer quelques instants à méditer sur ces paroles. Il y a en effet, aujourd'hui encore, beaucoup de divisions dans le monde et bien trop de troubles, et le dialogue et l'entente entre les pays et dans chacun d'eux semblent souvent hors de portée.

Cela étant, la confiance dans les capacités de l'OIT est restée intacte. J'ai pu le constater par moi-même. Cette confiance, je l'ai vue s'exprimer au sein des Etats Membres pendant cette année du centenaire. Nous aurons l'honneur de recevoir dans les prochains jours plus de 40 chefs d'Etat ou de gouvernement qui témoignent tous de cette confiance, dont la confirmation la plus concrète est, selon moi, la présence dans ce grand Parlement mondial du travail, de représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs.

Si vous êtes là aujourd'hui, c'est parce que l'idéal et la confiance d'Albert Thomas sont également les vôtres, et c'est parce que, vous aussi, vous êtes convaincus qu'il est en notre pouvoir de créer les conditions qui permettront à chacun d'exercer un travail décent et seront le gage de la prospérité des entreprises, de la réussite individuelle et du progrès social.

Cette confiance est précieuse. Je dirais même qu'elle est vitale mais, à elle seule, elle ne suffira pas. Pour porter ses fruits, il faut qu'elle s'accompagne d'une véritable volonté politique de collaboration. Elle nous impose aussi de placer chacune des actions que nous menons au service de notre cause commune sous le signe de la créativité et de l'innovation.

L'enjeu décisif de cette session de la Conférence tient au fait que le centenaire de l'OIT coïncide avec la transformation du monde du travail la plus profonde à laquelle l'Organisation ait jamais assisté.

Or aucun aspect de cette transformation n'est de nature à remettre en cause le mandat de l'OIT ni à en amoindrir l'importance. Bien au contraire: les incertitudes et les doutes qui marquent notre époque ne font en effet que souligner combien la justice sociale est fondamentale pour la stabilité et la paix et combien l'accès au travail décent est crucial pour le bien-être de l'humanité.

Nous ne sommes donc pas rassemblés ici pour réexaminer, modifier, ni même compléter, les objectifs en vue desquels l'OIT a été créée et qui constituent notre ambitieux contrat social au service de la paix et de la justice sociale. Ce qui est en revanche certain, c'est qu'il nous faudra procéder à un examen rigoureux des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. A l'heure où le monde du travail se transforme sous les effets conjugués des innovations technologiques, de l'évolution démographique, des changements climatiques et de la mondialisation, il est peu probable, pour employer une litote, que notre Organisation ait le moindre intérêt à s'abandonner à une routine insouciant. Ce qui fonctionnait bien hier peut se révéler inopérant demain. Et il faudra à l'avenir que nous prenions certaines mesures qui nous semblaient inutiles par le passé – je pense notamment à la nécessité d'intégrer la préservation de l'environnement dans tous les domaines d'activité de l'OIT.

De fait, c'est ce que nous enseigne notre propre histoire. A quoi l'OIT doit-elle en effet sa longévité, ses cent ans d'activité ininterrompue qui sont un phénomène unique dans le système international? A trois choses, je crois.

Tout d'abord, à la mission qui lui incombe dans le domaine de la justice sociale – parce que le réflexe qui pousse l'homme à rechercher l'équité et le respect des droits est une constante universelle. Ensuite, à sa composition tripartite: ce n'est certainement pas un hasard si l'OIT, seule organisation tripartite, a survécu, alors que d'autres organisations, exclusivement intergouvernementales, ont disparu. Enfin, à son indéfectible capacité d'adaptation, c'est-à-dire sa disposition à relever les défis du changement au lieu de les fuir.

Il est vrai qu'une grande partie des travaux prévus à la présente session ressemblent, au moins sur la forme, à ceux que nous avons menés pendant des décennies dans le cadre de la Conférence. Il serait dès lors tentant de parler à leur propos de «routine», mais il s'agit de bien plus que cela. En adoptant de nouvelles normes internationales pour mettre un terme à la violence et au harcèlement au travail, la Conférence, à n'en pas douter, portera un coup à des agissements qui sont un affront aux règles de la plus élémentaire décence que nous avons tous en partage. Il faut que nous adoptions ces normes; mais lorsque nous l'aurons fait, nous aurons aussi franchi une étape supplémentaire dans l'accomplissement de la mission normative historique de l'OIT, à savoir, établir une législation internationale du travail. Cette mission était au cœur de l'idéal fondateur de notre Organisation, et il ne fait aucun doute qu'elle doit y rester. S'il en allait autrement, l'OIT serait amoindrie au point d'être méconnaissable.

La mise en place des règles de l'économie mondiale en matière de travail n'a de sens que si l'application de ces règles fait l'objet d'un contrôle efficace. L'OIT peut légitimement être fière du système de contrôle qu'elle a mis en place au fil des ans et qui est devenu l'un des plus remarquables du système multilatéral. Demander aux Etats Membres de rendre compte de la manière dont ils s'acquittent de leurs obligations aux termes des conventions qu'ils ont ratifiées n'est certes pas la tâche la plus facile de l'OIT mais nous devrions tous veiller à la préserver, car il en est peu, et peut-être aucune, qui soient aussi importantes.

En nous plaçant dans la perspective historique de notre centenaire, nous voyons que, à la présente session, la Conférence ajoutera de nouvelles pierres à l'extraordinaire édifice normatif de l'OIT et fera progresser la cause de la primauté du droit international.

Etant donné les décisions prises par nos Etats Membres il y a cinq ans, la Conférence du centenaire est consacrée avant tout à notre avenir, et à l'avenir du travail. Je crois que ces

décisions étaient empreintes de sagesse. Les activités menées par l'OIT au cours de cette période, les 110 dialogues tripartites nationaux sur l'avenir du travail, les délibérations de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, les contributions de l'Organisation au système des Nations Unies dans son ensemble, et, de manière plus frappante, les espoirs et les préoccupations exprimés par des citoyens dans tous nos pays et leur incidence sur la vie publique des nations, montrent en effet à quel point, dans toutes les régions du monde, les populations reconnaissent dans ce débat sur l'avenir du travail les enjeux, les possibilités et les choix qui seront cruciaux pour déterminer l'avenir des individus, des familles, des communautés et des sociétés.

Rien ici ne tient d'un exercice obscur, introverti ou complaisant visant à célébrer le centenaire d'une vénérable organisation. Il s'agit au contraire de s'attaquer aux problèmes qui importent le plus aux populations, alors que celles-ci ont un besoin urgent de réponses et d'actes et que notre capacité collective d'apporter des solutions est en question. A une époque où les individus semblent éprouver le besoin de reprendre le contrôle de leur vie, cette capacité se fonde sur la conviction que, quelle que soit la puissance des forces à l'œuvre qui modifient les vies professionnelles si profondément, sous des formes ressenties plus vite qu'elles ne sont comprises, l'avenir du travail n'est pas prédéterminé. Cet avenir ne sera pas décidé pour nous ni par des robots ni par l'intelligence artificielle. Bien sûr, ceux-ci ont de l'importance – et bien d'autres choses encore en ont, mais le fait est que l'avenir du travail sera le fruit de nos décisions, de nos choix et de notre capacité d'y donner suite, et de notre volonté de coopérer ensemble pour en faire ce que nous voulons qu'il soit, c'est-à-dire un avenir qui s'inscrive dans la continuité de l'idéal qu'avaient les fondateurs de l'Organisation internationale du Travail il y a cent ans et qui réponde aux aspirations des citoyens du futur par la progression continue du travail décent, de la justice sociale et de la paix.

La Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail nous a tous engagés instamment à assumer la responsabilité de cette tâche. Nous aurons l'honneur d'entendre ses coprésidents, le Président Ramaphosa et le Premier ministre Löfven, plus tard dans la journée. Et c'est à nous, comme l'ont résumé la commission et ses coprésidents, qu'il incombe de redynamiser le contrat social qui est né avec l'OIT.

La Conférence a ceci d'unique qu'elle réunit ceux qui peuvent faire ce que personne d'autre ne peut réaliser. Vous êtes les bonnes personnes: les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, vous êtes au bon endroit: à l'OIT, et vous êtes là au bon moment: maintenant! La déclaration que vous êtes appelés à négocier et à adopter pourra être – mais cela dépend de vous – une déclaration d'intention fondamentale, une feuille de route stratégique pour l'OIT, précisément parce que l'avenir du travail est l'avenir de l'Organisation; elle pourra être un appel mobilisateur à chacun de nos Etats Membres, et elle pourra être la plateforme de coopération avec nos organisations sœurs du système international.

A cet égard, étant donné que le système multilatéral est sous pression et réagit par une réforme en profondeur des Nations Unies à laquelle l'OIT prend une part très active, il nous appartient de montrer que nous sommes prêts à jouer un rôle de chef de file dans la promotion d'une plus grande cohérence et d'une meilleure coordination de tous ceux dont la mission a des incidences sur le monde du travail, ainsi que dans la détermination d'un objectif commun. C'est ce qu'exige la responsabilité commune qui nous incombe de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Et c'est aussi ce qu'exige le simple fait que les organisations internationales qui œuvrent, par exemple, dans les domaines du travail, de la finance et du commerce ont des missions parfaitement compatibles, complémentaires et interactives.

Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, se joindra à nous le jour de la clôture de la Conférence. Y a-t-il un meilleur moyen de lui montrer la force et la contribution que le

tripartisme et le dialogue social peuvent apporter à une ONU réformée que d'adopter une déclaration ambitieuse sur l'avenir du travail?

En définitive, il ne fait aucun doute que la Conférence internationale du Travail que vous présidez est différente des autres.

Elle l'est parce que les décisions qu'elle prendra doivent signifier au monde que nous avons la confiance, l'objectif commun, la volonté et les moyens nécessaires pour construire un avenir du travail où la justice sociale sera garantie pour tous. Et je suis persuadé que c'est ce que nous ferons. Nous le ferons parce que le travail n'est pas une marchandise. Nous le ferons parce que des conditions de travail qui impliquent l'injustice, la misère et les privations mettent en péril la paix et l'harmonie dans le monde. Nous le ferons parce que tous les êtres humains ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité. Nous le ferons parce que la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu. Et nous le ferons ensemble parce que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de toutes et de tous, et parce que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations qui souhaitent s'en doter.

Nous ferons cela – nous devons le faire – parce que nous sommes à l'Organisation internationale du Travail, parce que nous savons ce qu'a été notre passé et que nous assumons ensemble la responsabilité de ce que doit être notre avenir.

Le Président

Je vous remercie Monsieur le Directeur général pour cette allocution sur les points saillants et les défis de notre conférence, et je suis persuadé que les mandants tripartites ici réunis vont prendre votre message à cette session du centenaire particulièrement à cœur.

Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration

Le Président

Nous allons poursuivre avec la présentation du rapport du président du Conseil d'administration à la Conférence pour l'année 2018-19. Ce document fait l'objet du [rapport I\(B\)](#). J'ai le plaisir et l'honneur de donner la parole à la Présidente du Conseil d'administration, M^{me} Alfaro Espinosa.

M^{me} Alfaro Espinosa

Présidente du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
(*original espagnol*)

Avant toute chose, veuillez accepter, Monsieur le Président, et bien vouloir transmettre aux Vice-présidents du bureau de la Conférence, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection.

Permettez-moi de commencer mon intervention en remerciant à nouveau sincèrement le Conseil d'administration ainsi que le groupe gouvernemental, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me confiant les fonctions que j'exerce. Cela a été un grand honneur pour moi, pour mon prédécesseur, l'Ambassadeur Claudio de la Puente, et pour mon gouvernement, le gouvernement de la République du Pérou, d'avoir eu le privilège

d'assumer la présidence du Conseil d'administration de cette Organisation au cours des douze derniers mois, surtout à un moment aussi symbolique pour l'OIT.

Je tiens aussi à remercier mes collègues du bureau du Conseil d'administration, M^{me} Passchier et M. Mdwaba. Je leur suis reconnaissante de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé quand je suis arrivée et je leur suis gré d'avoir su représenter les intérêts de leurs groupes respectifs tout en se montrant dignes de la responsabilité collective qui incombe au bureau du Conseil pour l'ensemble des travaux de l'OIT. Je remercie aussi tout particulièrement le Directeur général, Guy Ryder, ainsi que son équipe pour le soutien qu'ils m'ont apporté et l'amitié qu'ils m'ont témoignée. Je remercie enfin et surtout l'excellente équipe de la mission permanente du Pérou à Genève, sans laquelle je n'aurais pu m'acquitter d'une telle tâche.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui, intitulé *Rapport du Président du Conseil d'administration à la Conférence internationale du Travail pour l'année 2018-19* (rapport I(B)), couvre les activités du Conseil d'administration entre le mois de juin dernier et aujourd'hui.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de toutes les discussions tenues par le Conseil d'administration pendant cette dernière année, mais si vous me le permettez, je voudrais brièvement vous présenter certains des résultats les plus marquants de nos travaux.

S'agissant de la fonction de gouvernance du Conseil d'administration, une des tâches qui, à mon sens, a été la plus fructueuse a été la préparation de cette session de la Conférence. Le Conseil d'administration n'a ménagé aucun effort pour que cette session soit à la hauteur de l'événement que nous commémorons cette année, à savoir le centième anniversaire de la fondation de notre Organisation. Nos discussions sur l'ordre du jour des futures sessions de la Conférence ont également été satisfaisantes, puisque nous sommes parvenus à adopter des décisions qui permettront au Bureau d'entamer les travaux préparatoires nécessaires à la tenue de ses futures sessions, tout en ménageant une certaine marge qui permettra d'intégrer les résultats de la présente session de la Conférence dans les activités à venir de l'Organisation.

Le deuxième volet des travaux du Conseil d'administration sur lequel je souhaiterais attirer votre attention concerne le système de contrôle normatif de l'OIT. Je tiens à souligner les progrès importants qui ont été accomplis dans le cadre de l'initiative sur les normes, principalement dans le domaine de l'évaluation des normes depuis 2015 et de l'adoption d'un plan de travail visant à renforcer le système de contrôle. Je voudrais cependant signaler, dans un esprit positif, qu'il nous reste encore un certain nombre de tâches à accomplir dans ce domaine essentiel pour l'OIT et qu'il nous faut donc continuer à travailler de façon tripartite à la recherche d'accords et de consensus pour pouvoir résoudre ces questions en attente de façon satisfaisante.

Toujours dans le domaine normatif, à l'automne dernier, le Conseil d'administration a déclaré close une plainte présentée au titre de l'article 26 de la Constitution de l'OIT. La procédure, ouverte en 2012, portait sur l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Parmi les autres questions importantes traitées cette année par le Conseil d'administration figurent la réforme du système de l'ONU et la nécessité pour l'OIT d'accompagner ce processus de façon proactive. Le Conseil d'administration a longuement débattu de la réforme et notamment des conséquences qu'elle pourrait avoir pour l'OIT. Nous nous sommes de ce fait plus particulièrement intéressés aux moyens de préserver certains caractères tout à fait essentiels de notre Organisation, comme le tripartisme ou la spécificité de notre système normatif, entre autres particularités.

Je ne saurais terminer ma présentation sans mentionner les Propositions de programme et de budget pour 2020-21 que le Conseil d'administration a approuvées en mars dernier et qu'il soumet à la présente session de la Conférence. L'adoption du budget est toujours un moment important dans la vie d'une organisation. Dans le budget que le Conseil d'administration présente à la Conférence, une marge a été prévue pour que, dans les activités de la prochaine période biennale, il soit tenu compte des décisions prises au cours de la présente session.

Je conclurai la présentation du rapport sur les activités du Conseil d'administration que je soumetts à la considération de la Conférence par quelques brèves réflexions. Dans un monde où le multilatéralisme est en évolution constante, le tripartisme qui fait la spécificité de cette Organisation est à même de faciliter des consensus qu'il serait sans doute plus difficile d'atteindre par la seule négociation entre les gouvernements. Cette structure tripartite unique fait la force de notre Organisation et constitue un atout. Tous ensemble, gouvernements, employeurs et travailleurs, nous devons continuer de renforcer ce potentiel.

La commémoration du premier centenaire de l'Organisation internationale du Travail nous invite à nous interroger sur le rôle fondamental qu'a joué l'OIT depuis sa création. Elle s'est principalement consacrée à protéger les droits du travail et elle s'est efforcée inlassablement d'œuvrer à la construction d'un monde de justice sociale. A cet égard, nous devons au cours de cette session de la Conférence relever un important défi, en adoptant, d'une part, une déclaration, la Déclaration du centenaire de l'OIT, dans laquelle nous aborderons l'avenir du travail et celui de notre Organisation, et en élaborant, d'autre part, un instrument normatif devant mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail.

L'OIT traite de questions transversales qui sont liées aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous devons donc faire en sorte qu'elle reste le chef de file sur ces questions au sein du système des Nations Unies, sans oublier que le centre de notre attention doit être l'être humain pour qui nous devons créer les conditions propices à un travail digne et décent.

C'est pour cela que, outre les résultats de la présente Conférence, nous avons l'obligation pour l'avenir de continuer de nous renforcer en tant que société et en tant qu'Organisation afin de pouvoir relever des défis tels que le travail des travailleurs indépendants, les nouveaux emplois à l'ère du numérique, le travail informel, la compétitivité et la productivité, l'emploi des jeunes, le fossé salarial et l'égalité hommes-femmes, entre autres sujets importants que notre Organisation devra aborder et continuer de développer sans relâche pendant son deuxième centenaire.

Je forme des vœux pour qu'au cours des deux prochaines semaines nous réussissions ensemble faire de cette Conférence du centenaire un succès.

Le Président

Je vous remercie M^{me} Alfaro Espinosa pour cette présentation des travaux qui ont marqué l'année écoulée. Comme vous l'avez souligné, cette année a été particulièrement chargée et je tiens à remercier tous les membres du Conseil d'administration de leur contribution à l'aboutissement des consensus tripartites sur un bon nombre de questions.

Je vous félicite au nom de la Conférence, ainsi que votre prédécesseur, pour votre gestion efficace des débats du Conseil d'administration pendant les douze derniers mois, ainsi que vos collègues employeurs et travailleurs et l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de la Conférence

Le Président

Nous allons à présent entendre les allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui présenteront les points de vue de leurs groupes respectifs sur les travaux de notre Conférence.

M. Mdwaba

Employeur (Afrique du Sud), président
du groupe des employeurs
(*original anglais*)

Bonjour, *good morning, buenos días, molweni, sanibonani, dumelang, asubuhi nzuri*. Si je vous dis bonjour dans ces différentes langues, c'est parce que je viens de me rendre compte qu'aucune langue africaine ne figure parmi les langues qui ont été utilisées à l'Organisation internationale du Travail (OIT) au cours de ses cent ans d'existence. Il y a là, manifestement, matière à réflexion pour l'avenir. Je vous souhaite, je nous souhaite à tous, un heureux anniversaire. Puisseons-nous faire de cette célébration une véritable fête, et trouver même le temps de danser, ce qui est important pour certains d'entre nous.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président et les Vice-présidents de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail pour leur élection à cette session historique de la Conférence. Comme vous le savez tous, j'ai pour chacun d'eux, ainsi que pour le travail que nous avons accompli ensemble au fil des ans, un profond respect. Continuons d'écrire l'histoire au cours des deux prochaines semaines.

C'est pour moi un insigne honneur et un immense plaisir de prendre aujourd'hui la parole au nom du groupe des employeurs à l'occasion d'un événement aussi prestigieux que cette cérémonie d'ouverture de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail, en cette année qui marque le centenaire de l'OIT. Pour moi, Sud-Africain issu d'un milieu rural, il va s'agir d'une double festivité, puisque la commémoration dans mon pays de l'anniversaire de la naissance de Nelson Mandela fait écho à la célébration qui va se dérouler en ces lieux. Je sais que les astres sont avares de leurs secrets mais, si je ne crois pas aux coïncidences, je crois en l'existence de connexions universelles.

Lorsque, le 22 janvier de cette année, nous avons donné ici-même le coup d'envoi des célébrations du centenaire de l'OIT, j'ai fait remarquer que nous vivions depuis cent ans un «rêve insensé» – puisque tel est le terme employé en 1941 par le Président des Etats-Unis, M. Franklin D. Roosevelt, pour décrire la gouvernance tripartite de l'OIT. Il faut savoir que ce rêve a littéralement transformé, dans le bon sens, la vie de milliards de personnes, et véritablement infléchi le cours de l'histoire. Ce rêve insensé a parfois pris des allures de mirage, mais il nous conduit toujours vers de plus beaux horizons.

Ce rêve insensé est né sur les décombres de la première guerre mondiale. La Commission de la législation internationale du travail réunie pendant la Conférence de la paix de Paris devait alors proposer la création d'une organisation permanente et l'adoption urgente d'un ensemble de mesures destinées à améliorer les conditions de travail dans le monde entier. C'est ainsi qu'a vu le jour la Constitution de l'OIT, adoptée par la Conférence de la paix le 11 avril 1919. Et c'est en octobre de la même année, à Washington, DC, que s'est tenue la première session de la Conférence internationale du Travail.

Quelques grandes dates ont jalonné l'histoire de l'Organisation, qui s'est notamment vu décerner en 1969 le prix Nobel de la paix. La présidente du Comité Nobel avait alors déclaré: «Il y a peu d'organisations qui aient réussi, autant que l'a su l'OIT, à traduire dans les faits des principes moraux fondamentaux sur lesquels elles reposent.»

Notre aptitude au dialogue, véritablement peu commune, a constitué un précieux atout lorsque des guerres ont éclaté et lorsque des murs ont été (et sont aujourd'hui encore) érigés pour nous diviser. C'est dans ce partage de la parole, dans ce respect mutuel, dans cette capacité de trouver un terrain d'entente que réside notre force: il nous incombe de la préserver et de l'entretenir jalousement, et de conjuguer à cet effet tous nos efforts pour le bien des générations futures.

Un regard rétrospectif sur un siècle d'histoire nous donne de nombreux motifs de fierté. Nous avons été à la hauteur des plus hauts enjeux, surmonté bien des obstacles et saisi les chances qui s'offraient à nous. Certes, notre parcours est loin de ressembler toujours à un long fleuve tranquille; inévitablement, il a été, et sera toujours, jalonné de conflits: mais nous poursuivons inlassablement notre chemin. Dans son ouvrage intitulé *Le chemin le moins fréquenté*, Scott Peck nous rappelle que le fait d'admettre que la vie soit difficile permet de dédramatiser la situation et que le fait d'accepter nos responsabilités nous permet de faire des choix plus judicieux.

Les employeurs sont intimement convaincus que le monde du travail doit être soumis à des règles du jeu équitables, que personne ne doit être laissé pour compte, que nous ne devons plus nous payer de mots, que nous devons faire bouger les choses et – ce point nous importe particulièrement – que le travail, loin d'être une simple marchandise, est pétri d'humanité.

Comme tous les Membres de cette Organisation, nous pensons qu'une main-d'œuvre qualifiée est la clé de la réussite non seulement pour les entreprises, mais pour l'ensemble de la société. Nous sommes déterminés à promouvoir le dialogue social afin d'assurer une croissance économique, une stabilité et une paix durables. Nous réaffirmons avec vigueur que la liberté syndicale est l'indispensable garant de la paix sociale, tant pour les travailleurs que pour les employeurs.

Ma présence ici, en ce jour, témoigne de la participation active des employeurs aux activités de l'OIT, depuis la création de celle-ci en 1919. A l'occasion de ce centenaire, et au nom du groupe des employeurs et de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) – qui, par l'entremise des organisations qui lui sont affiliées dans le monde, représente aujourd'hui plus de 50 millions d'entreprises et célébrera son centenaire en 2020 – je tiens à réaffirmer aussi clairement que possible l'attachement et la gratitude qui nous lient de longue date à l'OIT ainsi que notre fidélité à l'objectif qui constitue sa raison d'être: œuvrer au service d'une justice sociale fondée sur l'égalité des chances, de l'emploi productif et du travail décent pour tous.

Les employeurs savent pertinemment que l'OIT a largement contribué à protéger l'existence des organisations d'employeurs dans le monde entier. Sans ses initiatives, il est probable que ni moi-même ni la plupart d'entre nous ne serions là aujourd'hui. Il est important de relever que les efforts de l'OIT visant à protéger les organisations d'employeurs n'ont pas seulement sauvé des institutions, mais aussi des vies.

Nous pensons qu'il est important pour les entreprises que nous puissions nous appuyer sur un corpus harmonieux de conventions et de recommandations et sur un système de contrôle fiable. Nous attachons une grande importance aux recommandations formulées par l'OIT pour orienter les débats nationaux et internationaux de manière à ce que les intérêts des travailleurs et des employeurs soient équitablement pris en compte. Nous tenons aussi

vivement à ce que les employeurs restent des interlocuteurs influents dans ces débats et fassent entendre leurs points de vue au sein de notre Organisation.

Bien sûr, tout n'est pas toujours rose dans notre institution tripartite. On reproche aux employeurs, ce que je juge inacceptable, de «freiner» le travail de l'Organisation, simplement parce qu'ils ont le courage d'afficher des opinions divergentes, parce qu'ils mettent un point d'honneur à être consultés, parce qu'ils nous rappellent sans cesse de veiller à ce que les trois pieds de la marmite – j'utilise toujours cette métaphore – ne soient pas de longueur inégale, car sinon la précieuse nourriture qu'elle contient va se renverser. Nous attachons même un sens très positif à ce terme de «frein» que l'on nous adresse chargé d'une connotation négative: sur le plan de la sécurité, où en serions-nous s'il n'existait pas de freins? Dans le monde trépidant d'aujourd'hui, les freins sont indispensables.

Il arrive fréquemment que les employeurs ne soient pas entendus. Souvent, bien trop souvent, nous sommes obligés de mener des luttes qui n'auraient pas lieu d'être et qui créent un climat délétère dont nous nous passerions bien. De même, il arrive que le Bureau juge trop contraignant d'organiser des consultations avec les mandants tripartites. Or le fait de ne pas tenir compte du point de vue des mandants pénalise l'Organisation dans son ensemble, porte atteinte à ses principes fondateurs, à son mandat, à son travail et remet en cause sa valeur ajoutée. Nous sabotons le dialogue social et le tripartisme au cœur de notre Organisation, pour ensuite accuser les autres de faire de même. Le fait que des décisions concernant l'organisation et la structuration de nos activités – voire l'invitation des intervenants – soient prises par les plus hautes autorités du Bureau sans que nous soyons consultés est totalement inacceptable. Et c'est à nous ensuite qu'il incombe de remédier à la situation chaotique créée par le Bureau, et dont nous ne sommes nullement responsables. Il y a quelques jours, une discussion a dû être annulée, car un Etat Membre n'avait pas été consulté.

Un autre exemple de ces pratiques de plus en plus inadmissibles est l'initiative du Global Deal, qui a été concoctée à l'extérieur, qui nous a été imposée, et qui fait l'objet de campagnes pour lesquelles on utilise les ressources de l'OIT. De plus en plus, on voit que certains Etats Membres et certains groupes régionaux sont considérés comme «plus égaux» que d'autres, parce qu'ils ont davantage de ressources ou parce qu'ils ont les moyens de financer des programmes; dans le même temps, nous proclamons que personne ne sera laissé pour compte. Tout cela est vain: on ne peut pas dire une chose et faire son contraire. Il nous incombe de respecter le dialogue social et de traduire ce respect en actes cohérents, faute de quoi il est peu probable que nous ayons l'occasion de célébrer un deuxième centenaire.

Je suis Sud-Africain, j'ai passé quasiment la moitié de sa vie dans l'ancienne Afrique du Sud sans jouir du moindre droit et en subissant les inégalités de traitement, et c'est pourquoi je combats ces derniers ainsi que l'injustice. L'OIT a joué un rôle absolument capital dans la démocratisation de mon pays et l'instauration de la liberté syndicale. Je veux qu'elle poursuive sur cette voie pendant les cent prochaines années. Je ne veux pas que, par négligence, elle s'arrête en chemin.

La force de l'OIT réside dans sa structure de gouvernance tripartite, unique en son genre. Certaines institutions défendent les intérêts des entreprises, d'autres représentent les travailleurs, mais il n'existe aucune autre instance où l'on puisse voir les principaux acteurs du monde du travail ainsi réunis, œuvrant de concert pour construire un avenir meilleur.

J'invite aujourd'hui chacun d'entre nous à prendre des mesures concrètes pour renouveler et consolider notre attachement à la gouvernance tripartite de l'OIT. Nous devons veiller à ce que cette gouvernance soit plus équilibrée et plus transparente, ce qui signifie que le Bureau doit faire le nécessaire pour que les intérêts des trois groupes de mandants soient pris en considération et promus sur un pied d'égalité. Et là, il est impératif de joindre l'acte à la parole. Notre Organisation est autant celle des employeurs et des entreprises que

celle des travailleurs et des gouvernements. C'est notre maison commune. Cela signifie également que les mandants ne doivent pas seulement se féliciter de leurs succès, mais également prendre acte de leurs éventuels échecs. Nous n'oublions pas que le 3 juillet sera un jour capital pour notre Organisation, pour nous tous, notamment en ce qui concerne les membres de notre personnel. Quoi qu'il arrive, nous devons apprécier la valeur de notre personnel, défendre ses intérêts et faire en sorte que l'OIT soit pour le monde entier un exemple de respect et d'écoute. Les employeurs aiment cette Organisation et tout ce qu'elle représente: faisons tous ce qu'il faut pour qu'elle conserve son prestige.

Je conclurai mon intervention en soulignant le caractère extrêmement ambitieux de l'ordre du jour de cette session du centenaire. Je rappelle que les employeurs sont favorables à une discussion sur la violence et le harcèlement, qu'ils sont favorables à l'établissement d'une convention, mais qu'ils souhaitent également que se tienne un véritable dialogue. Le Comité plénier est chargé d'élaborer le document final du centenaire. Je tiens à cet égard à lancer un appel à la prudence, et à souligner la nécessité de suivre correctement la procédure et d'utiliser les méthodes de travail habituelles pour un débat de cette nature. Il pourrait être très dangereux de s'aventurer à expérimenter au cours de cette session des méthodes de travail insolites qui n'ont pas fait leurs preuves. Nous sommes unanimement convaincus que nous ne pourrons avancer qu'en conjuguant tous nos efforts.

Je me félicite également de ce que, après une période de difficultés, nous soyons parvenus à faire de la Commission de l'application des normes un organe performant qui propose aux mandants tripartites de très précieuses orientations pour l'application des normes de l'OIT. Eu égard par exemple à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, – un instrument du plus haut intérêt pour l'avenir du travail – nous constatons cette année que ses recommandations et ses conclusions ont une très grande portée, même si elles divergent parfois de celles d'autres organes, comme la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. Même si nous ne parvenons pas toujours à un consensus sur l'ensemble des questions débattues, nous savons pertinemment qu'il faut poursuivre sur cette voie.

Permettez-moi de rappeler les mots prononcés à la session de la Conférence de 2007 par mon compatriote Nelson Mandela, pionnier de la démocratie en Afrique du Sud et véritable icône mondiale: «Nous comptons sur l'OIT pour qu'elle continue à se battre pour faire du travail décent – et j'ajoute quant à moi “de l'emploi productif” – une réalité dans le monde entier.»

Une chance extraordinaire s'offre aujourd'hui à nous de réaffirmer les valeurs et les principes de l'OIT, de la mettre sur la voie de l'équité et de la justice pour ses cent prochaines années d'existence; il faut pour cela que nous ayons le courage de nous faire entendre et d'apporter les ajustements nécessaires pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation et en accroître l'efficacité. Un ambassadeur dont je tairai le nom me faisait observer récemment que l'OIT était une vieille dame qui s'était passablement empoussiérée au fil des ans et qu'il était temps de la dépoussiérer pour l'aider à aborder son prochain siècle d'existence. J'attends avec le plus grand intérêt les discussions qui vont se dérouler au cours des deux semaines à venir. C'est nous, mandants de l'OIT, gouvernements, employeurs et travailleurs, qui allons tracer la voie que l'OIT est appelée à suivre pendant les cent prochaines années. Il faut bien sûr s'attendre à voir surgir des désaccords et à devoir poursuivre les négociations jusqu'à des heures tardives mais, lorsque nous serons tous rassemblés autour d'un objectif commun, nous écrirons une page d'histoire. Il me tarde donc de voir commencer cette session historique de la Conférence internationale du Travail.

M^{me} Passchier

Travailleuse (Pays-Bas), présidente
du groupe des travailleurs
(*original anglais*)

C'est pour moi un honneur de m'adresser aujourd'hui à cette assemblée, au nom des travailleuses et travailleurs du monde entier – ces millions de personnes qui n'ont ni voix ni protection au travail et pour lesquelles, depuis maintenant un siècle, l'Organisation internationale du Travail (OIT) symbolise l'espoir d'un avenir meilleur et plus juste.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Président et les trois Vice-présidents pour leur élection et à saluer tous les délégués, en leur souhaitant plein succès dans tous leurs travaux au cours de cette session de la Conférence.

Il y a cent ans, à la fin du conflit dévastateur que fut la première guerre mondiale, l'OIT voyait le jour, née du principe qu'une paix universelle et durable ne pouvait être fondée que sur la base de la justice sociale. L'Organisation était dotée d'une structure de gouvernance tripartite unique en son genre. En outre, la fixation de normes internationales du travail et le contrôle de leur application étaient reconnus comme étant au cœur de son mandat, afin de prévenir tout nivellement par le bas au détriment des droits des travailleurs, de créer une convergence ascendante et d'assurer des conditions de concurrence équitables aux entreprises.

En 1944, au sortir d'une seconde guerre mondiale, la Conférence adoptait la Déclaration de Philadelphie et, comme cela a été mentionné plus tôt, elle réaffirmait les principes fondamentaux de l'Organisation – notamment que le travail n'est pas une marchandise, que la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu, et que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

Ces principes fondamentaux n'ont rien perdu de leur pertinence aujourd'hui. Bien sûr, nous avons connu le progrès économique et social, mais les déficits de travail décent persistent. La mondialisation sauvage, à l'ère du numérique, accroît les inégalités, l'insécurité et les violations des droits des travailleurs. Des travailleurs de plus en plus nombreux voient la stabilité de leur emploi, de leur revenu et de leur retraite mise en péril, alors même qu'ils sont témoins de la montée en flèche des bénéfices des grandes entreprises. Nombre de régions du monde sont déchirées par des conflits, ce qui engendre des flux migratoires involontaires. Nombreux sont les lieux où l'espace démocratique se rétrécit.

Le sentiment d'insécurité causé par ces différents facteurs, associé à un sentiment d'injustice et au manque de perspectives d'avenir positives ne peut qu'engendrer des troubles importants, le recours au nationalisme et au protectionnisme, et la montée du racisme et de la xénophobie. Réclamer la fermeture des frontières et la construction de murs est une réaction aussi peu judicieuse que destructrice, n'apportant aucune solution au désespoir de tant de personnes qui ne voient pas d'autre possibilité que de partir chercher refuge ailleurs, en quête d'une vie décente.

Comme l'OIT l'a démontré au cours de ses cent ans d'existence, la meilleure recette est une justice sociale qui offre à tous une protection et une part équitable des possibilités et des ressources de la planète. Or ces ressources courent actuellement un danger existentiel, les changements climatiques causant pauvreté et instabilité et menaçant la survie de la planète. Nous savons qu'il n'y a pas d'emploi sur une planète morte. Malgré cela, nous tenons trop peu compte de la nécessité urgente d'agir *maintenant*. Nous devons écouter les jeunes qui descendent dans la rue dans le but de sauver *leur* planète et *leur* avenir. Il nous faut donc changer fondamentalement de direction et remettre en question un modèle d'activité qui fait passer le profit avant l'être humain et la planète.

Les défis auxquels est confronté le monde du travail sont énormes, et l'inaction n'est tout simplement pas envisageable. Comme l'a affirmé la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail, «sans une action décisive, nous errerons dans un monde qui creuse les inégalités, accroît l'incertitude et renforce l'exclusion, ce qui aura des répercussions politiques, sociales et économiques destructrices». Notre groupe attend donc des mandats de l'OIT, à cette session de la Conférence, qu'ils souscrivent à une Déclaration du centenaire courageuse et ambitieuse assortie de mesures de suivi précises.

Le mandat de notre Organisation, défini en 1919 et 1944 et réaffirmé en 2008 par la Déclaration sur la justice sociale, est encore entièrement d'actualité: justice sociale, travail décent et protection des travailleurs et de leurs familles contre les risques, anciens et nouveaux, auxquels ils sont exposés dans le monde du travail font partie intégrante d'un modèle de mondialisation équitable. Les droits fondamentaux garantis par l'OIT sont universels et doivent être appliqués universellement. C'est là un élément incontournable du renouvellement du contrat social.

La technologie est porteuse de promesses et de possibilités énormes. Cependant, nous devons tirer les leçons du passé et des souffrances causées dès le départ par la révolution industrielle. Il a fallu plus d'un siècle – pendant lequel les politiques et règlements de l'OIT ont joué un rôle essentiel – pour poser les bases du travail décent, lequel n'est pas encore une réalité partout dans le monde. L'évolution technologique n'est pas automatiquement synonyme de bien-être pour tous les travailleurs ni de résultats équitablement partagés. Pour en récolter les fruits, il faut l'assortir d'une réglementation qui permette de la gérer et de la maîtriser.

Nous devons veiller à ce que la notion de «travailleur» selon l'OIT reste inclusive et offre une protection adéquate aussi bien dans les formes de travail nouvelles que plus anciennes. Celle-ci doit comprendre le droit d'organisation, si fondamental à nos yeux, y compris pour les travailleurs indépendants et les travailleurs de l'économie informelle, afin qu'ils puissent agir collectivement pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Pour créer l'avenir du travail tel que *nous* le voulons, il nous faut une approche fondée sur le contrôle humain, dans laquelle l'OIT joue un rôle majeur en matière d'orientation et de réglementation. Nous soutenons fermement l'appel de la Commission mondiale sur l'avenir du travail en faveur d'un changement d'orientation radical des politiques économiques et sociales, centré sur l'être humain, ainsi que son appel à une redynamisation du contrat social. Cela signifie que nous devons réaffirmer le tripartisme, le dialogue social et la négociation collective en tant que moyens essentiels de négocier les conditions d'une transition sociale et écologique équitable. Nous devons aussi nous atteler à «ce qu'il reste à accomplir» par rapport à la Déclaration de Philadelphie, afin de confirmer le rôle de premier plan de l'OIT, dans le système multilatéral, en matière de travail décent et de justice sociale.

J'aimerais maintenant aborder les autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

La Commission de l'application des normes a une tâche essentielle prévue par la Constitution de l'OIT – une tâche qui donne à l'Organisation toute sa spécificité dans le système des Nations Unies. Dans de trop nombreux pays, la réalisation du travail décent et de la justice sociale reste menacée par des atteintes aux droits des travailleurs, notamment les droits à la liberté syndicale et à la négociation collective. Les débats de cette commission sont donc d'une importance essentielle. La ratification doit impliquer de la part des Etats Membres un engagement à donner effet aux conventions dont ils sont volontairement devenus signataires, ainsi qu'à leurs obligations au titre de la Constitution de l'OIT.

A la première session de la Conférence internationale du Travail, en 1919, sur quelque 500 participants inscrits, 22 étaient des femmes. Si le monde du travail a connu un changement énorme, cela a bel et bien été l'entrée massive des femmes sur nos marchés du travail et leur accession à un rôle actif et à des fonctions de direction dans nos sociétés. Cependant, nous n'avons pas encore pu nous occuper de tous les problèmes qui se posent dans le monde du travail. L'un d'eux est inscrit à l'ordre du jour de la session de cette année: je veux parler de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail.

On sait que, chaque année, dans le monde, des centaines de millions de femmes sont en butte à la violence et au harcèlement sous une forme ou une autre. Si les victimes sont surtout des femmes, dans des proportions écrasantes et disproportionnées, les hommes ne sont pas pour autant épargnés. Et la discrimination à l'égard de certaines catégories de personnes exacerbe l'incidence et les effets de la violence et du harcèlement.

Notre groupe est heureux de constater que les mandants tripartites sont de plus en plus nombreux à s'exprimer en faveur de l'adoption d'une convention complétée par une recommandation. Cent ans après la création de l'OIT, les membres de la Commission de l'application des normes ont une occasion unique de montrer toute la pertinence de la fonction normative de l'Organisation, qui contribuera à rendre les lieux de travail plus sûrs et plus productifs à la fois pour les femmes et pour les hommes.

Je tiens aussi à remercier le Directeur général pour l'annexe de son rapport intitulée *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*. L'occupation, qui dure depuis cinquante ans déjà, rend toujours les conditions de vie et de travail des Palestiniens extrêmement difficiles, sans véritables perspectives d'amélioration. Il faut des efforts réitérés et sincères pour parvenir à une paix juste, mettre un terme à l'occupation et apporter la paix et la prospérité à tous. Entre-temps, nous sommes entièrement favorables à toute mesure que pourront prendre l'OIT et ses mandants tripartites pour aider les diverses parties prenantes à résoudre les problèmes les plus graves dans le domaine social et le domaine de l'emploi.

Pour conclure, je rappellerai que le débat que nous menons à cette session du centenaire de la Conférence porte sur l'avenir du travail tel que *nous* le voulons. Il faut que nous devenions les agents d'un changement qui devrait être axé sur l'être humain, fondé sur l'égalité entre hommes et femmes et respectueux de la planète. Il s'agit aussi de reconnaître le travail comme étant un gage de valeur, de dignité et d'influence pour ceux qui vendent leur force de travail, et un moyen d'apporter la justice sociale et la stabilité à leurs économies et à leurs sociétés.

L'OIT doit saisir cette occasion et montrer le rôle essentiel qu'elle pourra jouer, au siècle prochain également, dans les structures de gouvernance mondiales nécessaires pour accompagner ce changement. Un rôle qu'elle ne peut jouer que lorsque ses mandants tripartites lui permettent de le faire.

Il faut pour cela des entreprises tournées vers l'avenir dont la vision transcende les intérêts à court terme pour se fixer sur l'importance de la viabilité à long terme. Il faut aussi des gouvernements courageux, et dotés de perspectives dépassant le cadre national et régional, pour soutenir l'OIT dans le rôle important qu'elle doit assumer face aux défis qui se présentent. Et, bien sûr, il faut des travailleuses et travailleurs syndiqués qui contribuent à façonner un avenir meilleur.

Un monde en pleine tourmente a besoin de pouvoir s'appuyer sur une direction éclairée. C'est précisément ce leadership que peut et doit offrir l'OIT, comme elle le fit en 1919, en ayant pour principe directeur et objectif fondamental la justice sociale, aux fins d'une paix et d'une stabilité durables. Autour de nous, le monde du travail nous observe et attend beaucoup de nous. A nous de faire ce qu'il faut!

Je vous souhaite à tous une session du centenaire fructueuse.

Le Président

Nous avons l'honneur d'accueillir Son Excellence M. Alain Berset, Conseiller fédéral, qui s'adressera à cette auguste assemblée au nom du pays hôte du Bureau international du Travail, la Confédération suisse. Par la suite nous aurons également l'honneur d'accueillir Son Excellence M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Allocution de Son Excellence M. Alain Berset, Conseiller fédéral de la Confédération suisse

M. Berset

Conseiller fédéral de la Confédération suisse

C'est un grand privilège pour la Suisse d'accueillir la Conférence du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'installation à Genève de l'OIT et de la Société des Nations, il y a cent ans, a été l'une des pierres angulaires du développement du multilatéralisme et du rayonnement de la Genève internationale. Et comme Membre fondateur de l'OIT, la Suisse partage les valeurs fondamentales de l'Organisation: la justice sociale, le partenariat social, le respect des droits de l'homme et la poursuite de la paix en général et de la paix dans le monde. Et depuis cent ans, depuis ces cent dernières années, l'OIT n'a cessé de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail, s'engageant de manière infatigable en faveur de la justice sociale dans le monde.

Il faut se rappeler ce qu'était le monde au moment de la création de l'OIT: c'était à l'issue du premier conflit mondial. Ce sont des considérations d'ordre sécuritaire, d'ordre humanitaire, mais aussi d'ordre politique et économique qui ont guidé les fondateurs de l'Organisation internationale du Travail. Il fallait, dans des circonstances difficiles, pouvoir offrir des conditions de travail similaires et un traitement décent aux travailleurs des pays en concurrence sur les marchés.

Les fondateurs de l'OIT ont fait œuvre de pionnier en créant la seule organisation tripartite du système multilatéral, rassemblant dans ses organes exécutifs des représentants des gouvernements, des représentants des employeurs et des représentants des travailleurs. Ce tripartisme, la grande force de l'Organisation, est à l'origine même du partenariat social. Il donne aujourd'hui encore – j'aurais envie de dire aujourd'hui encore plus que jamais – une légitimité essentielle au travail de l'OIT, ainsi qu'aux conventions et recommandations qu'elle adopte. Lorsque vous adoptez une recommandation ou une convention, elle engage les trois parties qui sont représentées autour de la table de discussion.

Et si l'on pense maintenant à la Constitution de l'OIT, elle est et reste le contrat social international le plus ambitieux de l'histoire. Cent ans après sa création, la mission de l'Organisation internationale du Travail n'a pas changé, à savoir protéger les droits de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs à travers le monde, leur garantir une protection sociale suffisante et améliorer l'accès des femmes et des hommes à un travail décent et productif, librement choisi et exercé dans des conditions sûres et respectueuses de la dignité humaine.

Les normes édictées par l'OIT ont un impact positif sur le monde du travail. Dans le contexte actuel de mondialisation, de numérisation de l'économie et de remise en question du libre-échange, contexte où nous constatons parfois que les inégalités augmentent, ces

recommandations et ces normes sont plus que jamais nécessaires pour la cohésion sociale, la solidarité et la confiance en la démocratie.

Nous le savons, les nouvelles technologies révolutionnent les échanges. Elles génèrent de nouvelles formes d'emploi et offrent de nouvelles opportunités. Cependant, nous le savons aussi, la numérisation ne fait pas que des gagnants. Les nouvelles formes de travail, plus flexibles, offrent certes de nouvelles opportunités, mais elles comportent aussi des risques de précarisation. La question essentielle qui nous préoccupait en 1919 est toujours d'actualité. Même si le contexte a complètement changé, la même question se pose aujourd'hui: comment pouvons-nous, à l'avenir, garantir à tous des conditions de travail décentes et une protection sociale suffisante?

L'emploi productif et le travail décent sont des facteurs clés pour réaliser un développement durable, parvenir à une mondialisation équitable et réduire la pauvreté. Cela nécessite de pouvoir créer des emplois de qualité, d'améliorer la situation de millions de personnes qui travaillent à temps partiel ou qui ne gagnent pas assez pour dépasser le seuil de pauvreté. Si un travail décent implique une rémunération convenable, il inclut également la sécurité sur le lieu de travail, une protection sociale suffisante et des perspectives de développement personnel.

L'égalité de chances et de traitement pour tous, hommes et femmes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, est primordiale. J'aimerais à ce titre saluer les travaux de la Coalition internationale pour l'égalité salariale (EPIC). Nous nous réjouissons que l'OIT, en collaboration avec ONU-Femmes et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ait lancé cette initiative. Je dois vous dire que pour la Suisse, c'était une évidence d'y adhérer d'emblée, parce qu'il est essentiel de garantir aux femmes un salaire équitable et décent, et d'encourager une concurrence loyale entre les entreprises, tant aux niveaux national que mondial. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte ce matin pour inviter tous les pays à rejoindre cette coalition, l'EPIC. C'est seulement grâce à l'expertise combinée de tous, grâce à l'expérience de nos pays, de nos employeurs, de nos employés que l'on pourra atteindre cet objectif d'égalité.

A l'occasion de ce centenaire, l'OIT a entamé une réflexion bienvenue sur l'avenir du travail. Nous aimerions ici saluer cette initiative que vous avez lancée, Monsieur le Directeur général. C'est une réflexion qui a abouti à la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui doit pouvoir inspirer les travaux de cette Conférence.

J'aimerais ici relever quelques aspects essentiels pour l'avenir du travail. Premièrement, le partenariat social. Vous le savez – et nous le savons aussi car nous l'expérimentons en Suisse quotidiennement –, il faut du dialogue. Il faut la confiance entre les partenaires. Il faut la recherche commune de solutions pragmatiques. Et ce partenariat social fort, basé sur la confiance mutuelle, est déterminant pour assurer, dans un environnement économique qui se transforme, un équilibre entre les attentes des travailleuses et travailleurs et celles des entreprises. Le partenariat social et la paix au travail sont des gages de stabilité. Ils permettent, et c'est là un élément essentiel, de mettre en place des conditions-cadres adéquates pour que l'ensemble des parties puissent participer à la réussite économique. Il faut viser une croissance économique durable, une croissance économique respectueuse de l'environnement. Il faut pour cela proposer un environnement compétitif aux entreprises, tout en offrant au plus grand nombre des possibilités d'emploi et des conditions de travail décentes. Il faut également établir les bases du bien-être économique et personnel de tous les membres de la société. C'est la raison pour laquelle le modèle tripartite de l'OIT, appliqué par de nombreux pays, dont la Suisse, doit faire école. Deuxièmement, la formation tout au long de la vie. L'avenir du travail, c'est la formation des jeunes. Il faut investir dans l'éducation de base et dans la formation professionnelle. L'avenir du travail, c'est aussi une première formation au moment d'entrer dans le marché du travail, et la capacité à se former continuellement tout au long de sa vie active. Il faut

pour cela pouvoir offrir des possibilités, un emploi qualifié bien sûr, mais également une évolution en termes de formation permanente. Et, troisièmement, la protection sociale. L'avenir du travail, c'est aussi une protection sociale solide et universelle, de la naissance à la vieillesse. C'est d'ailleurs un élément qui figure parmi les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Des systèmes nationaux de sécurité sociale efficaces sont des outils puissants pour assurer la sécurité du revenu, prévenir et réduire la pauvreté et les inégalités, et promouvoir l'inclusion sociale. Des systèmes nationaux de sécurité sociale efficaces font partie des conditions-cadres essentielles pour que les entreprises puissent créer des emplois et se développer.

J'aimerais ajouter que, aujourd'hui encore, de grandes inégalités subsistent en matière de conditions de travail. A l'ère du tout numérique et dans les économies mondialisées, nous avons plus que jamais besoin de normes communes pour assurer une concurrence loyale entre les pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Organisation internationale du Travail est si importante. Et c'est notre responsabilité à tous, dans le cadre de l'OIT, d'élaborer, d'approuver et d'appliquer ces normes communes.

C'est l'occasion pour moi de rappeler ici que l'avenir du monde du travail ainsi que la question de la justice sociale exigent une coopération internationale forte. Il n'y a pas d'alternative à une coopération internationale forte. Il y a des processus de réforme que nous devons encourager et des critiques que nous devons pouvoir émettre, mais il n'y a pas d'alternative à un multilatéralisme fort et à une coopération internationale en laquelle nous devons croire et pour laquelle nous devons travailler. C'est dans ce cadre-là que nous allons pouvoir, ensemble, relever les défis posés par les mutations actuelles. Il est très remarquable de constater que, cent ans après sa création, l'Organisation internationale du Travail reste un acteur central et un cadre privilégié dans lequel le multilatéralisme peut et doit être promu.

Le Préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail le formule ainsi: «Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.» Ce message n'a perdu ni de sa pertinence ni de son actualité. Il nous rappelle encore une fois l'importance du dialogue, de la confiance et du pragmatisme. J'aimerais avec ces mots, encore une fois, vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue en Suisse à l'occasion de la session du centenaire, et vous remercie de votre attention.

Allocution de Son Excellence M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

M^{me} Espinosa Garcés

Présidente de la 73^e session de l'Assemblée générale
des Nations Unies
(*original espagnol*)

Un monument pour la paix et la justice sociale, c'est ainsi que l'Organisation internationale du Travail (OIT) a été définie par son premier Directeur général, Albert Thomas. La vision et la détermination dont ses fondateurs ont fait preuve pour bâtir cette institution dont on ne pourrait se passer méritent que nous leur rendions hommage, car ils l'ont construite sur les ruines de la Première Guerre mondiale et en réponse au désespoir et à la frustration de millions de travailleurs. C'est pour cela qu'en ce centenaire, nous devons rendre hommage au mouvement ouvrier et syndical. Ses luttes historiques et ses contributions ont joué un rôle crucial dans la revendication des droits et des garanties des travailleurs et travailleuses.

En cent ans, le rêve inatteignable qu'était l'OIT est devenu une réalité tangible et un modèle unique d'organisation tripartite qui facilite le dialogue entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, et qui a été accueilli au sein de cette merveilleuse Genève internationale.

Elle nous a en outre légué une œuvre colossale, faite de centaines de conventions, de stratégies et de mécanismes dont se sont inspirées les lois et institutions du travail pour promouvoir des conditions de travail sûres, un traitement décent, la liberté syndicale et la non-discrimination, entre autres nombreux droits.

En effet, les trois principes fondateurs de l'OIT qui figurent dans la Déclaration de Philadelphie de 1944 n'ont rien perdu de leur pertinence: le travail n'est pas une marchandise, la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu, et la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. Ces principes de la Déclaration de Philadelphie sont importants.

Si vous le permettez, je souhaiterais m'exprimer sur trois sujets.

En premier lieu, je tiens à dire qu'il est essentiel de garantir un travail décent à tous, sans laisser personne de côté. Y parvenir est fondamental pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Le travail décent est en effet capital pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités, tant au sein d'un même pays qu'entre les pays et pour assurer le bien-être de nos peuples. Le défi est néanmoins énorme quand on sait que 2 milliards de personnes gagnent leur vie dans l'économie informelle, que 780 millions de personnes qui travaillent vivent dans la pauvreté et que plus de 190 millions de personnes sont toujours sans emploi. Nous ne parviendrons pas à renverser ces chiffres et à créer d'ici à 2030, les 600 millions de nouveaux emplois qui sont nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable (ODD) sans volonté politique. Nous avons besoin de mesures fortes pour réaliser tout le potentiel qu'offrent les transformations économiques et les transitions démographiques en cours. Les avancées technologiques, la lutte contre le changement climatique et la quatrième révolution industrielle ne sont que quelques-uns des phénomènes qui vont donner forme aux emplois du futur.

Les défis que nous devons relever pour l'avenir du travail ne concernent pas seulement le nombre d'emplois qu'il faudra créer, bien sûr. Ils concernent aussi la qualité de l'emploi et la capacité pour l'emploi d'apporter du bien-être, de la satisfaction et de la cohésion sociale, et de développer le potentiel créatif des individus.

Sachant combien il est important d'aller plus vite si nous voulons réaliser l'ODD 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, j'ai décidé d'inscrire le travail décent au nombre de mes priorités quand j'ai assumé la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est dans ce cadre que j'ai organisé, le 10 avril dernier, une réunion de haut niveau sur l'avenir du travail, au cours de laquelle nous avons également commémoré le centième anniversaire de l'OIT. L'un des messages les plus forts de cette réunion est que nous avons la capacité de déterminer et de construire l'avenir du travail que nous voulons. Les autres sujets mis en avant ont été: le potentiel qu'offre la technologie en matière de création de travail productif et le fait qu'elle ne doit pas être vue comme une menace, l'importance de la formation professionnelle et de l'apprentissage permanent, la nécessité d'accentuer l'intégration et de lutter contre les discriminations, et le rôle de la protection sociale tout au long de la vie.

Je voudrais, en deuxième lieu, appeler l'attention sur l'importance de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Y parvenir est un des défis les plus pressants auxquels nous soyons confrontés. Les femmes continuent de souffrir de discrimination, de violences et d'exclusion dans tous les domaines, et le monde du travail ne fait nullement exception: en fait, c'est là que se concentrent la plupart des disparités entre les sexes. En

moyenne, les femmes continuent de gagner 20 pour cent de moins que les hommes pour un même travail. Cette situation est injuste et intolérable. Peut-on envisager un avenir juste et durable dans un monde où les femmes ne participeraient pas activement à l'économie et au monde du travail?

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur l'importance du multilatéralisme et de l'avenir du travail. L'OIT a joué un rôle de pionnier en semant les graines du système multilatéral. C'est pourquoi son centenaire constitue un jalon aussi important. Construite sur la coopération et le dialogue, elle a renforcé le multilatéralisme, qui joue lui-même un rôle déterminant pour l'avenir du travail. Notre présence à cette session historique, qui accueille des chefs d'État et de gouvernement du monde entier, en témoigne.

Le travail décent ne peut être que le fruit d'un vaste dialogue réunissant tous les acteurs concernés: gouvernements, secteur privé, syndicats, travailleurs et société civile. On ne relèvera pas autrement les défis urgents auxquels nous devons faire face, comme l'éradication du travail des enfants ou la disparition de l'esclavage moderne.

Je voudrais souligner qu'au cours des derniers mois l'Assemblée générale des Nations Unies a eu un ordre du jour chargé. J'ai fait en sorte que la question du travail décent et de l'avenir du travail soit prise en compte dans l'ensemble de nos activités, conformément au mandat confié par les États Membres.

Par exemple, lors de l'événement de haut niveau sur la culture et le développement durable qui vient d'avoir lieu, nous avons mis l'accent sur les économies créatives en tant que vecteur de croissance économique inclusive, de création d'emplois et d'innovation.

Dans le cadre de la réunion de haut niveau sur le climat et le développement durable pour tous, générations actuelles et futures, nous nous sommes intéressés aux avantages considérables d'une action ambitieuse en faveur du climat, qui aura des retombées économiques et créera plus d'emplois qu'il n'en disparaît. A cette occasion, nous avons également pris connaissance des possibilités offertes par les modèles de conversion à la production biologique et la transition vers des économies à faible émission de carbone.

Je salue toutes ces initiatives qui reconnaissent le rôle historique de l'OIT et nous préparent à affronter les grands défis de demain. Il y a quelques jours à peine s'est tenue à Paris la réunion ministérielle du G7 social consacrée à l'emploi et au travail. Comme je l'ai dit dans le discours que j'ai prononcé à cette occasion, il est indispensable de renforcer le système multilatéral et le dialogue entre les organisations internationales en faveur de la justice, de la protection sociale et de la réduction des inégalités.

Les conditions d'une paix durable et universelle sont largement liées au traitement décent des travailleurs, comme en 1919. Alors que l'OIT aborde une nouvelle étape en entrant dans son deuxième siècle d'existence, sa vision et ses contributions sont plus que jamais nécessaires pour promouvoir la justice sociale, surtout en cette période de profondes mutations dans le monde.

Je suis convaincue que, face aux nouveaux défis du XXI^e siècle, nous serons plus déterminés que jamais à aider l'OIT à œuvrer, comme elle seule sait le faire, pour le bien-être et la dignité de tous.

Le Président

Ainsi s'achève cette séance d'ouverture de la session du centenaire de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 13 h 10.)